

Braquage des actifs russes en Europe : attention au retour de bâton !



[Source : France Soir]

[Illustration :

Après le gel des avoirs russes, on parle maintenant de confiscation. Comme si l'on cherchait la guerre...

© Natalia Kolesnikova / AFP]

Par Xavier Azalbert

ÉDITO –Je vous l'ai annoncé à l'avance, il y a un mois, dans un édito précédent, et, hélas, c'est désormais effectif : les dirigeants européens sont passés à l'acte et ont, le 12 février 2024, adopté une loi visant à utiliser les intérêts générés par les actifs russes en Europe, pour financer l'aide de l'Union européenne à l'Ukraine. Une aide économique et militaire ruineuse pour la collectivité, et mise en place sans que les peuples aient donné leur accord, par référendum par exemple.

Les avoirs russes en Europe ont été gelés au début du conflit ukrainien. Les Russes ne peuvent pas les vendre, et nul ne peut les acheter. C'est, là encore, une décision intervenue sans que les peuples européens aient été consultés. Et surtout, c'est une décision qui méconnaît un des principes fondamentaux les plus essentiels du droit international : la souveraineté financière des États. Du coup, cette décision s'apparente pleinement à une déclaration de guerre.

Heureusement pour nous, les Russes semblent être capables de faire preuve d'une grande mansuétude à l'égard des populations européennes dirigées par des va-t-en-guerre. Du moins tant que l'intégrité de leur territoire n'est pas victime d'une attaque étrangère...

Néanmoins, cette décision prise de s'approprier illégalement (c'est-à-dire par « soustraction frauduleuse », définition du vol en droit pénal français) les bénéfices générés par les avoirs russes en Europe, nos dirigeants ont poussé le bouchon vraiment très loin.

Ils semblent tout faire pour que les Russes finissent par se décider à nous rayer de la carte. Ou nous livrer une guerre. Et faire du territoire de l'Union européenne un immense brasier et le cimetière de sa population.

Les Russes s'y connaissent sans doute très peu en pétanque (quand on pousse le bouchon un peu loin), mais, pour ce qui de faire la guerre, ils ne sont pas manchots. Petit rappel historique : ce ne sont pas les troupes alliées qui ont libéré l'Europe du nazisme en 1945, mais l'Armée rouge. Et les Russes, eux, ne furent pas confrontés à 40 divisions de panzers (tanks allemands), comme les alliés, durant leur avancée. Mais 400. Alors que les alliés progressaient depuis la Sicile, la Provence ou la Normandie pour atteindre Berlin, les Russes, eux, durent traverser toute l'Europe orientale envahie les Allemands...

Le montant des bénéfices générés par les avoirs russes en Europe en 2023 dépasse les trois milliards d'euros. Un tel magot, c'est trop tentant. « Ils » ne peuvent pas laisser passer ça. « Ils », ce sont ces individus qui tirent les ficelles dans l'ombre, ces personnes à qui les dirigeants européens obéissent quand ils prennent des décisions contraires aux intérêts des peuples.

Parce que pour ces individus, je vous en ai fait part dans un édito précédent, un conflit qui réduirait l'Europe occidentale à la ruine serait sans doute une bénédiction.

Telle est leur stratégie au travers de menaces, sanctions et autres autoritarismes : semer le chaos puis tout reconstruire. Pour leur bénéfice pécuniaire exclusif, et un contrôle politique accru. Stratégie « en marche » depuis la guerre de 1914-1918, au déclenchement de laquelle ils ont œuvré.

C'est pour cette raison qu'au cas où la confiscation des bénéfices des avoirs russes en Europe ne suffirait pas à ce que le Kremlin se décide à nous livrer cette guerre, qui, immanquablement, conduirait à une catastrophe pour les peuples européens et le peu de souveraineté qu'il leur reste, voici ce que de vils marionnettistes ont prévu de faire faire par leurs marionnettes.

Dirigeants américains et européens en ont d'ores et déjà fait état : ils sont favorables à l'idée de confisquer complètement ces avoirs russes.

L'Estonie a, par exemple, adopté une loi en ce sens, et elle en prépare une seconde pour le mois de mars. Et, au Royaume-Uni, le ministre des Affaires étrangères, David Cameron, a affirmé qu'il existe une voie légale pour le faire. Ah ? Laquelle ?

Cependant, des difficultés juridiques et financières, subsistent, le risque notamment de détourner vers l'Asie les investisseurs étrangers qui stockent leurs actifs en Europe.

Par la voix de la Commission européenne, les dirigeants du Vieux Continent s'étaient engagés à rendre ces actifs à la Russie, à la condition que ses troupes se retirent d'Ukraine et qu'elle s'engage à supporter le coût de la reconstruction du pays. Hypothèse jugée plus qu'improbable.

En conséquence, la veille de l'arrivée de Volodymyr Zelensky à Paris (c'était

le 14 février 2024), les députés Benjamin Haddad (Renaissance) et Julien Bayou (LFI), respectivement président et vice-président du groupe d'amitié France-Ukraine à l'Assemblée nationale, ont annoncé qu'ils allaient présenter une résolution permettant de tout bonnement confisquer les avoirs russes gelés en Europe et les affecter au soutien de l'Ukraine. Rien que cela !

Cette proposition de braquage de ces deux individus, malheureusement irresponsables, tant au niveau psychiatrique (visiblement) que juridique (les députés bénéficiant d'une immunité pénale pour les propos qu'ils tiennent dans l'exercice de leurs fonctions), a été justifié ainsi par les deux intéressés :

◦ Benjamin Haddad :

« Il n'y a pas de raison de faire peser sur le contribuable européen le coût de l'agression de la Russie sur l'Ukraine. On le voit avec le débat au Congrès américain : se pose la question de notre endurance en faveur de l'Ukraine. »

◦ Julien Bayou :

« Depuis le début de la guerre, nous avons souvent accédé aux demandes des Ukrainiens avec retard. Or, cela fait partie de leurs demandes insistantes : cela répond à un principe éthique, car il y a une atteinte majeure au droit international, ce sera un précédent utile en matière de dissuasion et il y aura directement de l'argent frais. »

« Les cons, ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît », lance Lino Ventura, alias Fernand Naudin dans Les Tontons flingueurs !

Invoquer un principe éthique et une atteinte majeure au droit international, lorsqu'on s'affiche, comme ces deux individus, en tant que commanditaires d'un braquage de banque opéré en violation de tous les principes édictés par le droit international, au premier rang desquels l'éthique entre les États, c'est un peu comme si, lors du procès de Nuremberg, Hermann Göring et Rudolf Hess s'étaient érigés en procureurs, en porte-parole des déportés juifs dans les camps nazis.

L'initiative de nos deux pieds nickelés du Palais Bourbon a pour objet de

pousser la France, puis les autres pays de l'UE, à trouver un cadre juridique à cette confiscation. Preuve, qu'en réalité, cette confiscation est illégale. Et pour se défaire du caractère totalement illégal de cette confiscation, nos deux loustics en bordée évoquent l'idée d'utiliser les avoirs russes ainsi confisqués en tant que collatéraux d'un emprunt pour soutenir l'Ukraine. Décidément, j'aimerais bien qu'on m'explique ce que, pour eux, veut dire l'expression : « Respecter l'État de droit ».

Il faut donc saluer le dernier des Mohicans, ou le premier des courageux de la représentation nationale, le sénateur Alain Houpert qui a saisi le Conseil d'État le 21 février 2024 : « Sur la foi de l'article 53 de la Constitution, j'ai pris la décision de saisir le Conseil d'État en référé concernant l'accord de coopération France-Ukraine doté de 3 milliards d'euros pour exiger sa ratification par le Parlement. Sur de tels engagements en période d'austérité, la représentation nationale doit être consultée. »

Sur la foi de l'article 53 de la Constitution, j'ai pris la décision de saisir le Conseil d'État en référé concernant l'accord de coopération France-Ukraine doté de 3 milliards d'euros pour exiger sa ratification par le parlement. Sur de tels engagement en période d'austérité, la...
pic.twitter.com/D4Ue5isnAH

– Alain Houpert (@alainhoupert) February 20, 2024

Quant au député Nicolas Dupont-Aignan, député et président de Debout la France, il a annoncé avoir fait une intervention volontaire dans cette procédure évoquée dans une vidéo :

△ □ Aucun vote au Parlement après la signature du traité de sécurité entre la France et l'Ukraine et l'envoi de milliards à Zelensky.

Macron bafoue notre Constitution !

Avec le Sénateur Alain Houpert nous saisissons le Conseil d'État !

□ Voir la vidéo : <https://t.co/uu8SodTLsQ> pic.twitter.com/QKdFdRfHJo

– N. Dupont-Aignan (@dupontaignan) February 21, 2024

En attendant la réponse du Conseil d'État, sur la recevabilité de cette saisine, on ne peut que se poser la question : où est passée l'opposition institutionnelle ?